

RUSTENHART



Près de chez vous {Lettre d'information}n° 112/2020

MAIRIE

2 rue de l'Église - 68740 RUSTENHART
Tél. 03.89.49.45.06 - Fax 03.89.49.94.42
Accueil.rustenhart@alsacefibre.fr
www.rustenhart.fr
Mardi : 10h - 12h - 16h - 18h
Mercredi : 16h - 18h
Jeudi : 16h - 18h et sur RDV

GROUPE SCOLAIRE

Ecole : Tél :03.68.61.05.11
Périscolaire: Tél : 03.89.49.90.24

ASSISTANTES SOCIALES

ENSISHEIM : Mme COLOTTI
tél. 03.89.81.13.33
Audrey SCHUH (pôle gérontologique)
Tél. 03.89.49.67.20

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

2 rue du Rhin à FESSENHEIM
03.89 72.27.77

DÉCHÈTERIE BLODELSHEIM

ZA de la Hardt- Horaires d'hiver

Lundi : 10h-12h15, 14h-16h45
Mardi : 14h – 16h45
Mercredi: 10h-12h15, 14h-16h45
Vendredi : 10h-12h15, 14h-16h45
Samedi : 9h – 16h45

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

3b rue de l'Église – 68740 RUSTENHART
bibliotheque.municipale68@orange.fr
Mercredi : 9h30 - 11h30
Samedi : 10h00 - 12h00

PHARMACIE DE GARDE

N° Audiotel 3237 - www.3237.fr

CABINETS DE SOINS INFIRMIERS

Hirtzfelden : Tél.06.43.31.84.54.
Niederhergheim :Tél :03.89.49.41.39
Fessenheim :Tél. 03.89.48.58.38
Dessenheim :Tél. 06.80.65.99.81

NUMÉROS D'URGENCE

15 SAMU
17 Gendarmerie
18 Pompiers
112 Numéro unique européen

✓ PERMANENCE MAIRIE

M. le Maire vous accueillera :

- Sans rendez-vous les samedis 12 et 26 septembre et samedis 3 et 17 octobre de 8h30 à 12h.

- Avec rendez-vous, le mercredi 23 septembre, lundi 19 octobre et mercredi 21 octobre de 8h30 à 12h

✓ DON DU SANG



L'amicale des donneurs du sang de RUSTENHART vous donne rendez-vous le mercredi 27 septembre 2020 de 16h30 à 19h30 à la salle polyvalente. Elle compte sur votre présence.

✓ BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La Bibliothèque sera fermée la semaine du 7 au 12 septembre en raison de la migration du logiciel de gestion.

✓ OBJET TROUVE

Une veste a été retrouvée rue de la Chapelle.
Son propriétaire peut la récupérer à la Mairie aux heures d'ouverture.



GROUPE SCOLAIRE

✓ RENTREE SCOLAIRE

Le protocole sanitaire du Ministère de l'Éducation nationale publié le 20 juillet dernier et mis à jour le 26 août qui assouplit les règles de distanciation physique et la limitation du brassage des élèves a permis le retour à l'école de tous les enfants.

Nos 89 petits écoliers ont ainsi effectué leur rentrée scolaire mardi 1^{er} septembre, qui seront pris en charge par :

- Mme KLAM Sandrine pour la section maternelle petite et moyenne section (avec l'appui de Mme Noël MALLORIE, stagiaire pendant un mois)
- Mme SCHELCHER Christelle, avec Mme ELHANI Jessica, ATSEM, et Mme SCHNOEBELEN Marine les vendredis sur la décharge direction pour les maternelles grande section et le CP,
- Mme WINKELBAUER Victoria et Mme Bertrand Elise pour le CE1-CE2
- Mme PIRRA Véronique pour le CM1/CM2



Nous leur souhaitons, ainsi qu'aux enseignantes et personnel encadrant, une excellente année scolaire.

✓ PASSAGE PIETON



La Mairie aimerait vous rendre attentifs au traçage au sol d'un nouveau passage piéton rue du 6 février, au niveau du croisement avec la rue de l'école, dans le but de permettre aux piétons de traverser plus en sécurité, notamment aux heures d'école.

✓ INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Les parents d'enfants nés en 2018, qui effectueront leur rentrée 2021-2022, sont priés de contacter la mairie dans les meilleurs délais afin de mettre nos fichiers à jour.

✓ SERVICE CIVIQUE

La commune recherche toujours un service civique (âgé de 18 à 25 ans).

La mission d'une durée de 10 mois consiste à contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire.

Les candidatures sont à adresser :

- par mail à Mme SCHELCHER Christelle, Directrice des Écoles : ce.0680268x@ac-strasbourg.fr
- ou à déposer dans la boîte aux lettres de l'école.

✓ MARCHÉ PRODUCTEURS LOCAUX



Soucieux de dynamiser le village, nous avons eu le plaisir de vous informer qu'un maraîcher local proposait ses fruits et légumes, en parallèle avec notre boucher. Aujourd'hui, l'offre ne fait que s'étoffer. Sont actuellement présents :

- Maître Walter (biscuiterie et pains artisanaux Balgau)
- Les Jardins du Leienzug (maraîcher)
- La Ferme du Leienzug (volaille)
- Au Fumé d'ALSACE (boucherie)
- le Parad'ice (glacier)



Nous vous invitons à vous rendre, pour un rendez-vous hebdomadaire, sur la **place de l'Eglise tous les jeudis, de 16h à 19h.**

Mardi, jeudi et samedi Maître WALTER est également présent de 7H à 8H15

✓ PORT DU MASQUE

Nous rappelons que, par arrêté préfectoral, le port du masque pour les personnes de plus de 11 ans du 31 août au 30 septembre 2020 a été imposé, notamment dans les marchés, brocantes, rassemblements, etc., sur la voie publique dans tout le département du Haut-Rhin.



DIVERS

✓ Enquête Publique PLUi

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, l'**Enquête Publique aura lieu du 08 septembre au 12 octobre 2020, période durant laquelle** le dossier de PLUi est à disposition du public en mairie pendant toute la durée de l'enquête aux horaires d'ouvertures habituels.

L'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal aura lieu en Mairie de RUSTENHART le Mardi 6 octobre de 9h à 11h.

Deux permanences ouvertes au public auront lieu à la COM'COM à VOLGELSHEIM

- le 12 octobre de 9h à 12h
- le 22 septembre de 14h à 16h

Le PLUi peut être consulté sur le lien suivant :

<https://www.paysrhinbrisach.fr/communaute-de-communes/urbanisme-plui/>

✓ CIVISME

Les excréments sur la voie publique d'animaux sont récurrents (chiens, chevaux). Cela traduit un défaut de civisme du maître. Ramasser les déjections de son animal est un geste simple qui permettrait à tous de marcher en toute tranquillité.

✓ OUVERTURE D'UN POINT D'ACCUEIL A FESSENHEIM

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) met en place un nouveau réseau de proximité afin d'assurer une meilleure accessibilité du public et une meilleure relation de proximité entre ses agents et les usagers, principalement dans les territoires où le sentiment d'abandon de l'État se développe.

Dans ce cadre, en partenariat avec la commune de Fessenheim, la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (locaux de réception au 2 Rue du Rhin à FESSENHEIM), accueille **à compter du 10 septembre**, le service des impôts des particuliers de Guebwiller pour des accueils exclusivement sur rendez-vous :

- **les jeudis des semaines impaires de 9h à 12h.**

Les usagers ont la possibilité de prendre rendez-vous dans ce nouvel accueil de proximité à partir de la rubrique de prise de rendez-vous associée à leur service des impôts des particuliers sur impots.gouv.fr :

- soit par la rubrique « contacts » en bas de page du site, par la saisie d'une adresse ;
- soit dans leur Espace Particulier (accessible avec le numéro fiscal et leur mot de passe).



✓ VIALIS

Les équipes techniques de Rosace effectueront des travaux de maintenance sur le réseau de Fibre Optique Très Haut Débit desservant notre commune durant la nuit du **mercredi 16 septembre 2020 de 00h01 à 06h00**. Des travaux complémentaires pourraient avoir lieu dans la nuit du **vendredi 18 septembre 2020 de 00h01 à 06h00 du matin**. Des coupures sont à prévoir sur ces créneaux horaires.

L'ensemble des services TV, Internet et Téléphonie fournis par Vialis seront impactés par cette intervention. Si vous êtes abonné(e) à l'offre de Téléphonie fixe de Vialis, les appels entrants sur votre ligne de téléphone, pour lesquels un message aura été laissé par votre interlocuteur, seront enregistrés sur votre répondeur et pourront donc être écoutés à l'issue des travaux.

Aucune intervention de votre part ne sera nécessaire pour rétablir les services à l'issue de cette coupure. Les équipes techniques de Vialis superviseront cette intervention de Rosace pour s'assurer de son bon déroulement et du rétablissement des services.

✓ GYMNASTIQUE A RUSTENHART



Venez vous dépenser tous les jeudis de 19h30 à 20h30 à la salle polyvalente de RUSTENHART.

Cours mixte à partir de 16 ans.

Renseignements : Mme FISCHER 06 24 50 62 07 ou Mme VONAU 06 32 06 17 33

✓ CHATS ERRANTS

Suite aux signalements d'habitants du village concernant la prolifération de chats errants et la gêne provoquée par ceux-ci, la Mairie a fait appel à la Société Protection des Animaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les chats «errants» doivent être stérilisés et identifiés, puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés.

Assurément, aucun mal ne leur sera fait.

Ce que dit la loi sur la divagation des chats :

L'article L. 211-23 du Code rural et de la pêche maritime définit le chat en état de divagation comme suit : « *Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui* ».

La divagation d'animaux est interdite par l'article L. 211-19-1 dudit code : « *Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité* ».

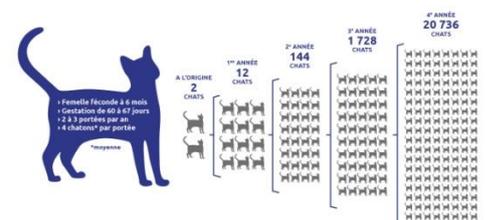
La loi prévoit que « *Les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe, dans des lieux publics, sur un territoire d'une commune, ne peuvent être capturés qu'à la demande du Maire de cette commune* ».

Un arrêté municipal a donc été signé afin d'autoriser la capture de ces chats dans le but de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification au nom de la commune. Ils doivent ensuite être relâchés sur les lieux de leur capture.

Nous tenons à vous préciser que la commune agit dans un souci de bien-être animal. Les chats errants, n'ont pas toujours fait le choix de cette liberté. Ils sont livrés à eux-mêmes et exposés à la faim, aux maladies infectieuses, accidents... leur vie est souvent brève et presque toujours malheureuse.

Savez-vous que chaque année, une chatte peut en effet avoir jusqu'à trois portées. En l'espace de 16 mois, elle peut donc mettre au monde 36 petits...

Par ailleurs, la SPA accueille chaque année plusieurs dizaines de milliers de chats et de chatons. Elle est actuellement saturée. La prolifération des chats errants doit donc être contrôlée.



Afin de limiter la prolifération des chats errants, qui peuvent être source de maladies pour vos animaux domestiques ou vous-même, nous attirons votre attention sur deux points du règlement sanitaire départemental :

Article 120 – Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons. Cette interdiction est également applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble.

Article 121 – Les auge et récipients divers pour animaux domestiques, doivent être vidés complètement et nettoyés une fois par semaine au moins.

Enfin, nous vous rappelons également qu'il est obligatoire de faire identifier son animal domestique : pour les chiens nés après le 6 janvier 1999 âgés de plus de 4 mois et pour les chats de plus de 7 mois nés après le 1er janvier 2012. L'identification de l'animal permettra notamment à la fourrière de vous aviser de sa présence en cas de perte.

✓ PISCINE SIRENIA

La piscine sera fermée pour vidange du lundi 31 août au vendredi 11 septembre inclus. Les horaires habituels seront à nouveau en vigueur à compter du samedi 12 septembre. La reprise des activités (sports, animations, scolaires) se fera à compter du lundi 14 septembre.

✓ JEU-CONCOURS

La thématique de la faune sauvage vous inspire ? Vous êtes un habitant du territoire Pays Rhin-Brisach ?

A l'occasion des 20 ans du GERPLAN, la CCPRB organise un concours photo sur le thème de la « faune sauvage du Pays Rhin-Brisach ».

À la clef ? Un nichoir à passereau de la marque SCHWEGLER et une demi-journée d'animation gratuite à partager avec sa famille et/ou ses amis à la Maison de la nature du vieux canal de Hirtzfelden

► Pour participer, il vous suffit d'envoyer avant le 07 octobre votre photo à l'adresse mail suivante : oceane.hirtz@paysrhinbrisach.fr.

Pour connaître les conditions de participation et le règlement dans son intégralité <https://www.paysrhinbrisach.fr/?p=15872>



CONFERENCES DEBATS SORTIES

Atelier "hygiène féminine zéro déchet » jeudi 10 septembre 2020 de 18h30 à 20h

Salle des fêtes d'ARTZENHEIM, rue de Baltzenheim (petite salle).

La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach organise un atelier animé par Mme Evangéline Barbier, éco-conseillère à L'Avis en Vert.

Gratuit sur inscription

auprès de Évangéline BARBIER de l'Avis en Vert au 06 87 05 86 24 ou contact@lavisenvert.fr

Atelier "Fabrication de cosmétiques naturels" à Hettenschlag 11 septembre 2020 à 18h à HETTENSCHLAG

La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach organise un atelier de fabrication de cosmétiques naturels. Cet atelier sera animé par la Maison de la Nature du Vieux Canal à Hirtzfelden. Vous pourrez fabriquer votre baume à lèvres et votre crème hydratante saine et plus respectueuse de l'environnement. Vous deviendrez ainsi acteur du zéro déchet.

Inscription au 06 80 12 57 09.

Tarif : 8€/personne



**Nous souhaitons un joyeux anniversaire
à tous ceux et celles nés en octobre 2020 et plus particulièrement à nos aînés**

- | | |
|--|--|
| 1. M.BALGA Fernand (81) | 11. Mme PETERSCHMITT née JAEGLE Lydie (84) |
| 3. Mme BUTZERIN née CLEMENTZ Marguerite (79) | 18. M. PETERSCHMITT Roger (85) |
| 3. Mme DEMOUCHE née HEGY Jeanne (82) | 23. Mme STIEGLER née MONTAUD Lyne (71) |
| 4. Mme WILLIG née HEGY Hélène (80) | 28. Mme SCHNEIDER née VONTHRON Marie Fernande (86) |
| 5. M. KUPFERLE François Pierre (93) | 28. M. HOAREAU Raymond (74) |
| 9. Mme BALGA née VONARB Lucie (89) | |